

Taxe d'Apprentissage Brute (TB)

Régime Général (RG) = Masse Salariale Brute (S) X 0,68 %

Régime Est (RE) = Masse Salariale Brute (S') X 0,44 %

Si **S** ou **S'** est ≤ 106.579€ et vous avez accueilli au moins 1 apprenti en 2017, vous êtes affranchi.

Contribution Supplémentaire à l'Apprentissage - CSA

Effectif annuel moyen ≥ 250 salariés ?

- Contactez votre conseiller ou connectez-vous sur www.octa-normandie.fr car le taux d'imposition varie selon votre régime (Général ou Est), l'effectif annuel moyen et le % d'accueil d'alternants (contrats d'Apprentissage, de Professionnalisation, VIE, CIFRE)
- **Créance** CSA si le % d'accueil d'alternant est ≥ à 5 salariés.

FRACTION REGIONALE POUR L'APPRENTISSAGE (FRA)

RG et RE = **51 %** de la TB

FRA versée en totalité au Trésor Public par votre collecteur

Conseils Régionaux

QUOTA

RG = **26 %** de la TB

RE = **49 %** de la TB

apprenti(s) présent(s) au 31/12/17 ?

CFO art L6241-4 CT

Concours Financier

Obligatoire

Versement du coût réel de la formation

Solde QUOTA à affecter librement

CFA – UFA - SA Exclusivement

HORS QUOTA

RG = **23 %** de la TB

RE = **0 %**

Barème de répartition si TB > 415€ (sinon aucun barème de répartition)

Déductions éventuelles

- Frais de Stage (FS) limités à 3 % de la TB
- Dons en nature (DN)

A

65 % du HQ
Diplômes de niveaux 5, 4 et 3
CAP à BTS

B

35 % du HQ
Diplômes de Niveaux 2 et 1
LICENCE à BAC+5

Activités Dérogatoires (AD) – art.L6241-10 CT
26 % du hors quota sans répartition

Formations Initiales et AD habilitées